



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 septembre 2025

Présents

Marie DUCRET GAUTHEY, présidente
Samantha BAVAUD BOCION, vice-présidente
Jean-Luc BAUR
Tristan BODMER
Jimmy BONDALLAZ
Andreea CAPITANESCU BENETTI
Maxime DETHURENS
Laurent CATTIN
Patricia HUGENTOBLER
Florentin MOTTIER
Téo SPAHR

Exécutif

Jean-Pierre GANTNER
Rémi FOUCHAULT

Excusé

Thierry ARN, maire

Secrétaires

Nadia DUPRAZ (procès-verbal)
Catherine KOUMROUYAN

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2025
2. Modifications du Règlement du conseil municipal : délibération
3. Commission des bâtiments et de l'aménagement : rapport
4. 4^{ème} révision du Plan directeur cantonal 2030 : résolution
5. Droit d'opposition aux décisions de l'assemblée générale de l'ACG
6. Aménagement et entretien du giratoire nord : réponse du canton et décision
7. Communications de l'exécutif
8. Divers
9. Questions du public

La présidente ouvre la séance à 19h00, remercie les membres du conseil pour leur présence et excuse l'absence de Thierry Arn.

En préambule, Marie Ducret Gauthey demande si les membres du conseil municipal acceptent d'ajouter le point « Projet d'acquisition de la parcelle 2258 » à l'ordre du jour. Personne ne s'y opposant, la présidente propose de débiter par ce point.



1. Projet d'acquisition de la parcelle 2258

La présidente relate que, suite au décès du propriétaire de cette parcelle et en l'absence d'héritiers directs, la commune a la possibilité de faire une offre d'achat pour ce bien adjacent à la parcelle Revaclier et en face de l'école. Rémi Fouchault précise que ce terrain représente une réelle opportunité pour la commune et pourrait, entre autres, permettre de créer un accès à la parcelle Revaclier. Il sollicite la décision du conseil municipal pour transmettre cette offre d'achat.

A la question de Samantha Bavaud Bocion, Rémi Fouchault répond que la valeur de la maison n'est pas incluse dans l'offre, car elle est trop vétuste et sera démolie. Pour rassurer Laurent Cattin, il ajoute que cette parcelle est libre de servitude. Catherine Koumrouyan précise que l'offre d'achat devra être faite d'ici mi-septembre auprès de l'administrateur de la succession qui la soumettra au Tribunal de protection de l'Adulte et de l'enfant. Elle précise que la commune ne bénéficie pas du droit de préemption sur ce bien. Jean-Pierre Gantner rappelle que, lors de la précédente législature, les membres du conseil municipal ont voté un crédit de F 9'310'000 pour l'achat de la parcelle adjacente n° 2438.

Après une courte discussion, la présidente passe au vote.

A l'unanimité des présents, les membres du conseil municipal acceptent la proposition d'effectuer une offre d'achat pour cette parcelle, à hauteur de F 1'140'000.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des présents avec remerciements à ses auteures.

3. Modifications du Règlement du conseil municipal : délibération

Patricia Hugentobler relève une petite coquille au titre de l'art. 6 du Règlement du conseil municipal, qui sera corrigée.

Sans autres remarques, Marie Ducret Gauthey passe au vote.

Proposition du conseil administratif relative à l'adoption de modifications portées au Règlement du Conseil municipal

vu les modifications des articles 44 et 45 de la loi sur l'administration des communes (LAC) qui, à partir du 1er juin 2025, modifient la notion « maire et adjoints » en « conseil administratif »,

vu les modifications des articles 18 al. 2 let. a, 28 al. 1, 30 al. 1, 30A al. 1 et 92 LAC, soit l'approbation de résolutions à la place de délibérations pour les dossiers de naturalisation des personnes de plus de 25 ans,

vu la révision de la LAC qui intègre une écriture plus inclusive et neutre en termes de genre,



vu le Règlement du Conseil municipal du 21 septembre 2020, approuvé par le Conseil d'Etat le 22 décembre 2020,

considérant qu'il est nécessaire d'adapter le Règlement du Conseil municipal du 21 septembre 2020 afin de mettre en œuvre ces nouvelles dispositions légales,

conformément à l'article 17 de la Loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

1. D'adopter les modifications apportées au Règlement du Conseil municipal du 21 septembre 2020, telles qu'elles figurent dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.

2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

La délibération est approuvée par 9 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.

3. Commission des bâtiments et de l'aménagement : rapport

Marie Ducret Gauthey passe la parole à Patricia Hugentobler, présidente de la commission des bâtiments et de l'aménagement, qui relate que la commission a étudié attentivement le projet de révision du Plan directeur cantonal 2030.

Patricia Hugentobler explique que la commune est concernée par la mise à jour de la fiche relative aux décharges de type A, avec le maintien d'un grand secteur en contre-bas du coteau de la Feuillée auquel la commune est opposé. Considérant notamment l'effort considérable de la commune face aux nuisances générées par l'exploitation de nombreuses gravières depuis des décennies, la présence d'un corridor écologique et les modifications topographiques prévues, la commission propose de préavisier défavorablement ce 4^{ème} projet de révision du PDCn2030.

La présidente remercie Patricia Hugentobler pour son rapport.

4. 4^{ème} révision du Plan directeur cantonal 2030 : résolution

Pour faire suite à la présentation du rapport de la commission au point 3 et faute de questions, la présidente passe au vote.

Résolution relative à la 4^{ème} mise à jour du plan directeur cantonal 2030 et de la carte de synthèse du schéma directeur cantonal

Vu la lettre du département du territoire du 5 juin 2025 informant de l'ouverture de la consultation des communes et des territoires voisins, qui aura lieu du 10 juin au 10 octobre 2025, sur le projet de 4^{ème} mise à jour du plan directeur cantonal 2030,



Vu la résolution adoptée par le conseil municipal en séance du 12 décembre 2011, préavisant défavorablement le projet du plan directeur cantonal 2030,

Vu la résolution adoptée par le conseil municipal en séance du 12 juin 2017, préavisant défavorablement la 1^{ère} révision du plan directeur cantonal et le schéma directeur,

Vu les remarques adressées par l'exécutif communal le 20 avril 2015 au Service de géologie, sols et déchets lors de la mise à l'enquête du plan directeur des décharges de type A, et le préavis négatif dudit plan adopté par le conseil municipal le 7 décembre 2015,

vu les travaux de la commission et le rapport établi par ladite commission,

vu les dispositions de l'art. 5, al. 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire,

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

DECIDE

De préavisier défavorablement la 4^{ème} mise à jour du plan directeur cantonal 2030 et de la carte de synthèse du schéma directeur cantonal

Le maintien dans la fiche D03 remaniée « Assurer un approvisionnement, une valorisation et une élimination durables et locaux de matériaux de la construction » du projet de décharge de type A (B) 2.9 « Chaterin / Les Mouilleuses » sur territoire de Laconnex est inacceptable.

Les principes d'aménagement et de localisation retenus pour la sélection des sites dans la fiche D03 sont particulièrement peu mis en œuvre dans le projet 2.9, tant du point de vue de la limitation des impacts, de l'intégration paysagère que des fonctionnalités agricole et biologique.

Après des décennies d'exploitation de graviers et de remblaiement, notre campagne et nos paysages sont défigurés, comme nulle part ailleurs dans le canton, par un remodelage topographique qui a détérioré durablement un patrimoine paysager remarquable. Cela est bien peu en conformité avec les objectifs de préservation de qualité paysagère visé par la Conception cantonale du paysage. L'impact du projet « Chaterin / Les Mouilleuses » sera considérable puisqu'un vallonnement typique de la Champagne disparaîtra par le comblement de la dépression située en bas du coteau de la Feuillée (site viticole d'importance). La mention sur la fiche RG-1 du plan directeur des décharges de type A, selon laquelle « il faudra recréer un certain vallonnement après remblayage, en tenant compte de la valeur paysagère du site » laisse plus que perplexe considérant les modifications profondes de la topographie que l'on peut constater sur tout le territoire de Laconnex, suite au remblaiement de nombreuses gravières.



De même, si la préservation des espaces naturels propice à la faune est une volonté forte du canton qui se manifeste par la création de corridors biologiques, le site est particulièrement mal choisi puisqu'il est traversé par l'un de ces corridors, selon le tracé sur la carte du schéma directeur cantonal.

Les activités des gravières et de remblayage génèrent un trafic très important de camions qui détériorent la qualité de l'air, endommagent les chaussées, produisent des nuisances sonores et représentent une source d'accidents non négligeable. L'accessibilité de la zone est vivement questionnée puisque le site ne sera accessible que depuis la route de Soral, déjà très encombrée par un trafic pendulaire conséquent sur une voirie à 80 km/h.

Est à cet égard interrogé en amont la provenance des matériaux à stocker, sachant qu'un des critères retenu dans la sélection des sites est de limiter au maximum « le flux de transport », critère certes très louable mais particulièrement inopérant pour le site choisi. Il serait en effet totalement inenvisageable de traverser le village de Soral pour apporter les matériaux produits par l'installation de traitement de matériaux d'excavation sur le site de Champs-pointus (commune d'Avusy) qui, par ailleurs, fermera en 2027 à la fin de l'exploitation des gravières du périmètre, comme indiqué par le GESDEC récemment. Les matériaux proviendront donc probablement de la nouvelle entreprise de traitement sur la commune de Bardonnex via un itinéraire pour le moins encombré par le trafic pendulaire, et qui traverse Perly et Lully avec écoles et zones à vitesse réduite. Le problème est identique si les matériaux proviennent directement des chantiers en cours.

En conclusion, le projet 2.9 « Chaterin / Les Mouilleuses » ne remplit que peu les critères retenus pour la sélection des sites et est de fait inapproprié pour l'objectif visé, dans le respect des principes d'aménagement et de localisation évoqués. Depuis des décennies, la commune de Laconnex a contribué amplement à offrir des sites de stockage de type A dans les nombreuses gravières de son territoire, ainsi que dans les sites remblayés, cumulant ainsi au moins le volume de remblayage prévu dans le projet, soit 900'000 m³.

Aussi, la commune demande impérativement le retrait du secteur « Chaterain / Les Mouilleuses » de la fiche D03 du plan directeur cantonal et de la carte de synthèse. A l'avenir, la commune s'opposera fermement à toute requête d'ouverture et d'exploitation d'un nouveau site de décharge de type A sur son territoire.

La résolution est approuvée par 10 voix POUR, soit à l'unanimité.

5. Droit d'opposition à une décision de l'assemblée générale de l'ACG

Rémi Fouchault explique brièvement aux membres du conseil le principe de ce droit d'opposition, puis passe la parole à la présidente qui passe en revue chaque décision.

Les décisions suivantes font l'objet d'une opposition du CM :

- subvention de Fr 2'500'000 aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre,
- subvention de Fr 7'400'000 aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP),



- participation en 2026 au financement du Bibliobus intercommunal.

Des résolutions sur ces oppositions seront adressées à l'ACG.

6. Aménagement et entretien du giratoire nord : réponse du canton et décision

La présidente passe la parole à Rémi Fouchault qui relate avoir reçu une réponse favorable du canton à notre demande de reprise de l'entretien et aménagement du giratoire nord. Catherine Koumrouyan précise que le canton conditionne son accord à la soumission et l'approbation d'un plan d'aménagement, ainsi que la remise en état aux frais de la commune en cas de besoin du canton.

Après une courte discussion, la présidente procède au vote pour savoir si les membres du conseil souhaitent que ce giratoire soit entretenu par la commune. 5 voix POUR, 5 voix CONTRE. La présidente doit trancher et par sa voix POUR fait pencher la balance en faveur de la décision.

Marie Ducret Gauthey propose alors que ce sujet soit repris par la commission de l'environnement et passe au vote : 7 POUR, 2 CONTRE, 1 ABSTENTION. Jean-Luc Baur, président, convoquera prochainement la commission. Catherine Koumrouyan suggère de donner une direction claire au paysagiste concernant les aménagements à prévoir.

7. Communications de l'exécutif

- ❖ *Gravières* : Rémi Fouchault informe que le CA doit se prononcer sur une autorisation pour une installation de tri de graviers par l'entreprise MASA et avise que le préavis sera défavorable. Il ajoute que les membres de l'exécutif ont rencontré les responsables de SASSO, exploitant la gravière des Rupettes, qui se sont engagés à fermer cette gravière d'ici fin 2026.
- ❖ *Panneaux solaires* : Rémi Fouchault avise que, suite au constat de la pose de panneaux solaires sur un bâtiment du village sans autorisation, une demande a été faite au canton afin de clarifier les dispositions. L'Etat a confirmé que, pour tout bâtiment dans le périmètre du plan de site, il est obligatoire de déposer une demande d'autorisation de construire pour des panneaux solaires. Marie Ducret Gauthey souhaite savoir ce qu'il en est des propriétaires qui ont construit sans autorisation. Catherine Koumrouyan avise que l'exécutif a décidé que l'organe de contrôle était le canton, pas la commune.
- ❖ *Places de crèche* : Jean-Pierre Gantner annonce qu'une place de crèche à 80% est vacante pour une famille de Laconnex et qu'actuellement des discussions sont en cours avec la direction de la crèche pour savoir ce qui est prévu dans ce cas de figure. Les familles de la commune pouvant être intéressées ont été contactées, mais malheureusement, la place n'a pas trouvé preneur. Marie Ducret Gauthey demande s'il est possible qu'une autre commune la récupère. Rémi Fouchault explique qu'on risque dans ce cas de perdre la place. Cette situation est encore inédite et nous sommes en attente de réponses claires de la crèche. Catherine Koumrouyan précise que le montant à payer est de F 45'000.



- ❖ *Espace communal derrière la fontaine du Lavoir* : Jean-Pierre Gantner avise que ce petit espace fera l'objet d'un aménagement végétal.
- ❖ *Rénovation éclairage bâtiments communaux* : Rémi Fouchault explique que, dans le cadre du programme SIG Eco21, la commune bénéficie d'un budget d'étude pour moderniser l'éclairage de l'école et de la halle de sport. Le coût des rénovations éventuelles sera à la charge de la commune.
- ❖ *Gestion des bornes de recharge* : Rémi Fouchault avertit que, par suite de l'arrêt de cette prestation par EATON, un changement de plateforme de gestion est en cours.
- ❖ *Travaux été* : Jean-Pierre Gantner énumère les différents travaux effectués durant cet été :
 - Rénovation salle des maîtres de l'école pour F 45'110
 - Remplacement du grillage place de jeux de l'école
 - Réparation du grillage terrains de football
 - Amélioration de l'éclairage de la buvette
 - Réparation du chauffage halle de sport
- ❖ *Autorisations de construire* : Rémi Fouchault informe que les autorisations suivantes ont été préavisées favorablement :
 - Un poulailler, route de l'Eaumorte
 - La rénovation d'une maison à la route des Rupettes
 - La rénovation d'une maison à la rue de la Maison-Forte
- ❖ *Subventions* : Jean-Pierre Gantner avise que le CA a attribué les subventions suivantes :
 - F 500 à Chloé Leroy pour sa participation au championnat du monde de pole sport à Buenos Aires
 - F 1'000 pour les 50 ans du cycle du Vuillonnex en 2026
- ❖ *Approvisionnement économique du pays* : Rémi Fouchault annonce que Fernando Pascual, qu'il remercie pour ses années d'engagement, n'a pas souhaité poursuivre cette mission et que la nouvelle personne en charge dès à présent est Luc Mandallaz.
- ❖ *Vooland Island* : Jean-Pierre Gantner relate que des plaintes d'habitants nous sont parvenues concernant ce parc d'attraction créé au centre du village par un privé. La commune a demandé au service des autorisations de construire et du commerce la fermeture immédiate du site ainsi que le retrait des installations, aucune demande d'autorisation préalable ayant été déposée.

8. Divers

- ❖ *Marché* : Andreea Capitanescu Benetti relaie la demande de l'association du marché qui sollicite de l'aide pour nettoyer les locaux utilisés dans la mairie les jours du marché. Rémi Fouchault prend note et réponse sera donnée au comité.
- ❖ *Jardin d'enfants* : Téo Spahr remercie Tristan Bodmer de l'avoir remplacé à la séance de comité du jardin d'enfants et lui passe parole. En préambule, Rémi Fouchault précise que cette année, il y a seulement 11 enfants inscrits pour 17 places. Tristan Bodmer relate que le trésorier l'a effectivement informé que la situation financière est délicate et qu'il doit demander une augmentation de la participation de la commune. Il ajoute que le comité est très inquiet, car pour le moment seulement 2 enfants sont inscrits pour 2026-2027 et que la



perte prévue s'élève à F 60'000. Tristan Bodmer rapporte également l'inquiétude exprimée quant à la fuite d'eau dans le couloir. Rémi Fouchault répond que la commune suit ce dossier. Concernant la problématique du manque d'enfants et l'augmentation des coûts qui en découle, la commission de la petite enfance devra se saisir du dossier.

- ❖ *Circulation* : Laurent Cattin s'inquiète d'une augmentation de la circulation sur les chemins de la Vy du Chien et des Effeuelles, alors qu'ils sont seulement autorisés au trafic agricole. Rémi Fouchault répond qu'une demande sera faite auprès de la police pour augmenter les contrôles dans ce secteur. Il ajoute qu'un courrier a été envoyé aux écuries du Pêcher leur demandant de bien vouloir nettoyer la route devant le manège.
- ❖ *Pré pour les vaches* : Maxime Dethurens relaie la demande d'un agriculteur du bas du village qui souhaite savoir s'il peut faire pâturer ses vaches vers la réserve. Rémi Fouchault demande que l'agriculteur en question écrive directement à la commune.
- ❖ *Rodéo routier* : Maxime Dethurens signale avoir constaté régulièrement des rodéos routiers entre Sézegnin et Laconnex. Rémi Fouchault recommande d'appeler la police. Catherine Koumrouyan propose de faire remonter cette information à l'ilotier.
- ❖ *Travaux Maison-Forte 2* : Jean-Luc Baur relate que les locataires n'ont pas été avertis des travaux sur le toit et demande de quoi il s'agit. Catherine Koumrouyan explique qu'il y a des problèmes d'infiltrations d'eau et que l'ensemble de la toiture doit faire l'objet d'un entretien. Elle précise que, suite à l'installation des échafaudages sur le mauvais bâtiment, Thierry Arn a signalé notre mécontentement à la régie.
- ❖ *Haie terrasse bistro* : Jean-Luc Baur estime qu'il est nécessaire de changer cette haie, car elle est en très mauvais état. Patricia Hugentobler suggère d'attendre de l'éventuelle rénovation du bâtiment, mais Rémi Fouchault propose de demander un devis et d'en rediscuter.
- ❖ *Cours de premiers secours - BLS-AED* : Rémi Fouchault propose que la commune rembourse les frais de cours, à hauteur de F 170, à tous les habitants qui suivent cette formation, ceci afin d'encourager à devenir primo-répondant. Actuellement, il y a 3 primo-répondants à Laconnex. Les membres du conseil municipal acceptent cette proposition.
- ❖ *Buvette* : Rémi Fouchault avise qu'un nouveau contrat a été signé avec la gérante.
- ❖ *Manifestations décembre* : Jean-Pierre Gantner demande que la commission des écoles se saisisse de l'organisation de la fête de Noël des écoles, prévue le 16.12 dans la halle sportive. Rémi Fouchault précise que nous avons reçu une demande de la société de Jeunesse pour utiliser la même salle pour fêter l'Escalade le 13.12, demande qui entre en conflit avec la mise en place de la fête des écoles. Catherine Koumrouyan précise également que le repas des aînés aura lieu le dimanche 21.12. La présidente demande le renvoi en commission Ecole et petite enfance qui devra donner un retour rapidement.
- ❖ *Sortie des aînés* : Jean-Pierre Gantner remercie Florentin Mottier de l'avoir accompagné à Berne et avise que Mme de Montmollin a été remerciée par des fleurs. Applaudissements des conseillers.



9. Questions du public

Patrick Kreis signale que, concernant le trafic automobile à la Vy-du-chien, il a constaté qu'il s'agissait souvent d'usagers du manège. Il demande s'il serait possible d'écrire à la famille David à ce sujet. M. Kreis ajoute qu'il a beaucoup apprécié que les bus passent par l'extérieur du village lors des travaux. Rémi Fouchault répond que ce sujet a déjà fait l'objet de nombreuses discussions et Catherine Koumrouyan précise que le canton avait refusé un arrêt de bus définitif sur la Vy-Neuve en raison de la piste cyclable.

La présidente lève la séance à 20h50

Nadia Dupraz
Secrétaire communale